



Financement des entreprises : propositions pour la présidentielle

PROPOSITIONS

1. FINANCER L'ACTIVITÉ COURANTE

Propositions relatives aux délais de paiement :

- renforcer les moyens de la DGCCRF et lui permettre de recevoir les plaintes formulées avec maintien d'un « secret de l'instruction » sur l'identité des plaignants, de procéder à des contrôles et de sanctionner ;
- faire courir les délais à partir de la commande effective et non de l'émission du bon de commande ;
- renforcer les sanctions financières pour les « mauvais payeurs ».

Propositions relatives aux conditions de retrait de l'assurance-crédit :

- introduire un préavis de 45 jours dans la décision de retrait de garantie des assureurs crédit ;
- demander que ce retrait soit expressément motivé.

2. FLUIDIFIER LE RECOURS À LA DETTE

Propositions relatives aux émissions obligataires :

- faciliter l'émission, le placement primaire et la cotation secondaire d'obligations de PME et d'ETI ;
- alléger les contraintes juridiques pesant sur les sociétés dont seules les obligations sont cotées ;
- permettre la création de plateformes électroniques (non-agrées) ne s'occupant que du marché primaire des obligations ;
- dispenser de prospectus les émissions obligataires répondant à certaines conditions ;



- accorder aux compagnies d'assurances l'autorisation élargie d'investir dans des obligations émises par les PME et par les ETI ;
- rendre facultative la notation par une agence de *rating* des fonds obligataires auxquels les investisseurs souscrivent ;
- permettre le regroupement de plusieurs émetteurs au sein de GIE procédant à des émissions obligataires et en prêtant le produit à ses membres ;
- promouvoir le concept de labellisation permettant d'assouplir les contraintes d'investissement de certains investisseurs institutionnels.

Proposition relative au financement intra groupe :

- permettre la constitution par une société, commerciale ou civile, de sûretés réelles et personnelles en garantie des dettes d'autres sociétés appartenant au même groupe sous certaines conditions.

Proposition relative à l'octroi de crédits :

- permettre l'octroi par une société de prêts à moins de deux ans à d'autres sociétés avec lesquelles elle entretient des liens le justifiant.

3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LONG TERME

En mobilisant l'épargne des particuliers

S'agissant de l'épargne salariale :

- rendre obligatoire l'ajout d'un FCPE dédié aux PME dans chaque PEE et permettre un abondement de l'entreprise supérieur quand l'épargne salariale est allouée au fonds PME.

S'agissant de l'assurance vie :

- allonger l'exonération fiscale des contrats d'assurance vie de huit à douze ans ;
- en encadrer les droits de rachat.

S'agissant des PEA :

- élargir le PEA aux PME en associant l'avantage fiscal du PEA à une durée de détention des titres minimale de cinq ans et en portant le plafond à 300 000 € pour un particulier ;
- étendre l'exonération des placements dans les titres de sociétés non cotées.

En favorisant la création de fonds filières

Demander aux grands groupes à participer à des fonds par filière animés par de grands partenaires comme le FSI.

En créant de véritables opérateurs boursiers dédiés aux PME-ETI en France

- encourager l'émergence de fonds publics/privés dédiés à l'investissement dans les PME et ETI ainsi que l'émergence d'une bourse dédiée ;
- faciliter la sortie de bourse de manière à fluidifier la cotation et à relancer les IPO.

INSTITUT
MONTAIGNE

